

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé de module : Démarche de soins VAE (DS-VAE) 2025-2026

Code : S.SI.364.1151.F.24

Type de formation :

- ☒ Bachelor
☐ Master
☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS
☐ Autre :

Type : ☒ Module obligatoire
☐ Module optionnel

Organisation temporelle :

- ☐ Module sur un semestre
☐ Module sur deux semestres
☐ Semestre d'automne
☒ Semestre de printemps

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) HES-SO du 2 juin 2020

2. Organisation

Crédits ECTS : 2 ECTS

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français ☐ Anglais
☐ Allemand ☐ Autre :
☐ Italien

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le module : ...
☐ Avoir suivi le module : ...
☐ Pas de prérequis
☒ Autre : Avoir obtenu une reconnaissance d'acquis de 90 ECTS minimum

4. Compétences visées / Apprentissages critiques

Rôles et compétences visés

Rôle d'expert-e

Compétences : ☒ Ab1 ☒ Ab2 ☒ Ab3 ☒ Ab4 ☐ Ab5 ☒ Ab6

Rôle de communicateur·rice

Compétences : ☒ Bb1 ☒ Bb2 ☒ Bb3 ☒ Bb4

Rôle de collaborateur·rice

Compétences : ☒ Cb1 ☒ Cb2 ☒ Cb3 ☒ Cb4

Rôle de leader

Compétences : ☒ Db1 ☒ Db2 ☒ Db3 ☒ Db4

Rôle de promoteur·rice de la santé

Compétences : ☒ Eb1 ☒ Eb2 ☒ Eb3 ☒ Eb4

Rôle d'apprenant·e et de formateur·rice

Compétences : ☒ Fb1 ☐ Fb2 ☒ Fb3 ☐ Fb4

Rôle de professionnel·le

Compétences : ☒ Gb1 ☒ Gb2 ☐ Gb3 ☐ Gb4

Apprentissages critiques :

- Acquisition d'un certain nombre de connaissances théoriques en Sciences infirmières
- Conception d'une démarche de soins en mobilisant les théories en sciences infirmières
- Renforcement de son identité et de sa posture professionnelle infirmière.

5. Contenus

Les théories ci-dessous sont étudiés en conférence et intégrées à une démarche de soins en séminaire

- Théorie du confort (Kolcaba, 1994)
- Théorie de l'incertitude (Mishel, 1997)
- Théorie de la gestion des symptômes (Humphrey et al. 2008)
- Démarche de soins infirmiers

6. Modalités pédagogiques

- | | | |
|--|---|----------------------------------|
| ☒ Conférence | ☒ Séminaire | ☐ Projet |
| ☐ Laboratoire clinique | ☐ Simulation | ☐ Autre : |
| ☒ Présentiel | ☐ Distantiel | |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|--|--------------------------------------|
| ☐ Écrit sur table | ☒ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dépôt de dossier | ☐ ECOS | ☐ Autre : ... |

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont présentées aux étudiant·es le jour de la présentation du module et précisées dans le syllabus.

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☐ Remédiation possible ☒ Pas de remédiation

Répétition

Modalités de répétition :

Modalités d'évaluation de la répétition : ☒ Identique à l'évaluation du module

Délai pour l'évaluation de la répétition : ☒ Fin du semestre durant lequel le module est répété (semaine 34-35)

Validation de la répétition : La répétition est validée si l'étudiant·e obtient la qualification E. La remédiation n'est pas possible.

9. Exigences de fréquentation

L'étudiant·e est responsable de son engagement dans les cours et de sa préparation pour atteindre le niveau attendu. Tous les cours participent à cette préparation et la fréquentation de ces derniers revêt un caractère obligatoire.

Le contrôle de l'assiduité est effectué sur l'ensemble des cours des modules. Un taux de présence supérieur ou égal à 70% est obligatoire afin d'accéder à la validation. Dans le cas contraire, le module est considéré comme non suivi et ne permet pas d'obtenir les crédits attendus. Les situations particulières sont réservées.

10. Remarques

Le travail personnel dirigé (TPD) fait partie intégrante du parcours de formation. Il peut être une condition de participation à un laboratoire clinique ou un séminaire. En cas de non-respect de cette exigence, l'étudiant·e est exclu·e du laboratoire clinique ou du séminaire.

11. Bibliographie

- Kim, H. S. (2015). *The essence of nursing practice : philosophy and perspective*. Springer Publishing Company.
- Kolcaba, K. Y. (1994). A theory of holistic comfort for nursing. *Journal of Advanced Nursing*, 19(6), 1178–1184.
<https://doi.org/10.1111/j.1365-2648.1994.tb01202.x>
- Kolcaba, K. Y. (2003). *Comfort theory and practice: A vision for holistic health care and research*. Springer Publishing Company.
- McEwen, M., & Wills, E. M. (2019). *Theoretical basis for nursing* (Fifth edition ed.). Wolters Kluwer.
- Pascal, A., Frécon Valentin, E. I., Stinglhamber-Vander Borgh, B., & Dubois Fresney, C. (2022). *Diagnostics infirmiers, interventions et résultats : classifications infirmières et plans de soins* (7e édition ed.). Elsevier Masson.
- Smith, M. C. (2020). *Nursing Theories and Nursing Practice* (5 ed.). F.A. Davis Company.

12. Equipe enseignante

Maitres d'enseignement et professeur·es de l'école, intervenant·es externes

Nom de la responsable du module : Cohen Christine



Descriptif validé le 12.09.2025

Par la responsable locale de filière : A.-L : Thévoz

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé de module : Evaluation Clinique VAE (EC-VAE)

2025-2026

Code : S.SI.364.1150.F.24

Type de formation :

- ☒ Bachelor
☐ Master
☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS
☐ Autre :

Type : ☒ Module obligatoire
☐ Module optionnel

Organisation temporelle :

- ☐ Module sur un semestre
☐ Module sur deux semestres
☒ Semestre d'automne
☐ Semestre de printemps

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) HES-SO du 2 juin 2020

2. Organisation

Crédits ECTS : 2 ECTS

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français ☐ Anglais
☐ Allemand ☐ Autre :
☐ Italien

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le module : ...
☐ Avoir suivi le module : ...
☐ Pas de prérequis
☒ Autre : Avoir obtenu une reconnaissance d'acquis de 90 ECTS minimum

4. Compétences visées / Apprentissages critiques

Rôles et compétences visés

Rôle d'expert-e

Compétences : ☒ Ab1 ☐ Ab2 ☐ Ab3 ☒ Ab4 ☐ Ab5 ☒ Ab6

Rôle de communicateur·rice

Compétences : ☒ Bb1 ☐ Bb2 ☐ Bb3 ☒ Bb4

Rôle de collaborateur·rice

Compétences : ☐ Cb1 ☐ Cb2 ☐ Cb3 ☐ Cb4

Rôle de leader

Compétences : ☒ Db1 ☐ Db2 ☐ Db3 ☐ Db4

Rôle de promoteur·rice de la santé

Compétences : ☐ Eb1 ☐ Eb2 ☐ Eb3 ☐ Eb4

Rôle d'apprenant·e et de formateur·rice

Compétences : ☒ Fb1 ☐ Fb2 ☐ Fb3 ☐ Fb4

Rôle de professionnel·le

Compétences : ☒ Gb1 ☐ Gb2 ☐ Gb3 ☐ Gb4

Apprentissages critiques :

- Réaliser l'examen clinique des différents systèmes avec méthodes et rigueur.
- Mettre en œuvre des interventions en regard de la problématique identifiée.
- Exprimer son jugement clinique en regard de l'examen clinique réalisé.
- Transmettre avec méthode et rigueur les données recueillies et leur interprétation afin d'assurer la continuité des soins

5. Contenus

- Mobilisation des processus méthodologiques de l'examen clinique
- Examen clinique (outils d'anamnèse et étapes de l'examen physique), systématique et complet en situation complexe : respiratoire, cardiaque, abdominale et neurologique
- Examen clinique de l'état mental
- Outils de transmission
- Interprétation des données et jugement clinique

6. Modalités pédagogiques

- | | | |
|--|-------------------------------------|----------------------------------|
| ☒ Conférence | ☐ Séminaire | ☐ Projet |
| ☒ Laboratoire clinique | ☐ Simulation | ☐ Autre : |
| ☒ Présentiel | ☐ Distantiel | |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|--|--|
| ☐ Écrit sur table | ☒ Oral | ☒ Pratique |
| ☐ Dépôt de dossier | ☐ ECOS | ☐ Autre : ... |

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont présentées aux étudiant·es le jour de la présentation du module et précisées dans le syllabus.

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☐ Remédiation possible ☒ Pas de remédiation

Répétition

Modalités d'évaluation de la répétition : ☒ Identique à l'évaluation du module

Délai pour l'évaluation de la répétition : ☒ Fin du semestre durant lequel le module est répété (semaine 34-35)

Validation de la répétition : La répétition est validée si l'étudiant·e obtient la qualification E. La remédiation n'est pas possible.

9. Exigences de fréquentation

L'étudiant·e est responsable de son engagement dans les cours et de sa préparation pour atteindre le niveau attendu. Tous les cours participent à cette préparation et la fréquentation de ces derniers revêt un caractère obligatoire.

Le contrôle de l'assiduité est effectué sur l'ensemble des cours des modules. Un taux de présence supérieur ou égal à 70% est obligatoire afin d'accéder à la validation. Dans le cas contraire, le module est considéré comme non suivi et ne permet pas d'obtenir les crédits attendus. Les situations particulières sont réservées.

10. Remarques

Le travail personnel dirigé (TPD) fait partie intégrante du parcours de formation. Il peut être une condition de participation à un laboratoire clinique ou un séminaire. En cas de non-respect de cette exigence, l'étudiant·e est exclu·e du laboratoire clinique ou du séminaire.

11. Bibliographie

Doyon, O. & Longpré, S. (dir) (2022). Evaluation clinique d'une personne symptomatique (2ème édition). Pearson ERPI.

Doyon, O., Spycher, L. (2017). La surveillance infirmière : Dernier filet de la sécurité du patient. Lamarre.

Jarvis, C. (2020). L'examen clinique et l'évaluation de la santé (3ème édition). Chenelière éducation.

12. Equipe enseignante

Maitres d'enseignement et professeur·es de l'école

Intervenant·es externes :

Nom de la responsable du module : Posse Béatrice

Descriptif validé le

Par la responsable locale de filière : A.-L : Thévoz

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Soins infirmiers
Orientation : -

1. Intitulé du module : Période de formation pratique VAE 1 2025-2026

Code :

S.SI.SO.3795.1.F.24

Type de formation :

☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres : ...

Niveau :

- ☒ Module de base
☐ Module d'approfondissement
☐ Module avancé
☐ Module spécialisé
☐ Autres : ...

Caractéristique :

☒ Module formatif

Type :

- ☒ Module principal
☐ Module lié au module principal
☐ Module facultatif ou complémentaire
☐ Autres : ...

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur 1 semestre
☐ Module sur 2 semestres
☐ Semestre de printemps
☒ Semestre d'automne
☐ Autres

2. Organisation

Crédits ECTS

10

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français ☐ Italien
☐ Allemand ☐ Anglais
☐ Autres : ...

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le module
☐ Avoir suivi le module
☐ Pas de prérequis
☒ Autres : Avoir obtenu une reconnaissance d'acquis de 90 ECTS minimum

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Compétences décrites dans le document d'évaluation des compétences niveau 3^e année bachelor de la filière soins infirmiers.

5. Contenu et formes d'enseignement

Statut d'étudiant·e en emploi.

La période de formation pratique est placée sous la responsabilité d'un·e praticien·ne formateur·trice (PF) nommé·e par l'institution de soins et préparé·e à ce public spécifique par l'institution de formation, selon les modalités définies dans la Convention sur la formation pratique HES-SO signée entre la HES-SO et l'institution. Un contrat pédagogique tripartite (étudiant·e, PF, formateur·trice HES) est également établi.

Selon le parcours de formation et professionnel de l'étudiant·e, une période de formation pratique complémentaire et d'une durée équivalente peut être demandée dans un contexte de soins différent pour permettre le développement et la validation de l'ensemble des compétences.

Bachelor HES-SO en soins infirmiers



6. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation de la période de formation pratique VAE 1 est **formative**. Elle est placée sous la responsabilité du/de la PF et du formateur-trice HES. Le document d'évaluation des compétences officiel est utilisé. Les modalités d'évaluation sont explicitées lors de l'établissement du contrat pédagogique tripartite : bilan de départ, objectifs, portfolio et auto-évaluation.

Une période de formation pratique est considérée comme non validée si le nombre de jours d'absence pour juste motif et non compensée est supérieur à 17% jours. La compensation des jours d'absence se fait en négociation avec le site de formation et le lieu de formation pratique. Les situations exceptionnelles seront analysées au cas par cas.

Une période de formation pratique est considérée comme échouée si :

- a) la période de formation pratique est abandonnée
- b) les documents ne sont pas restitués dans les délais
- c) l'étudiant-e se rend coupable d'un comportement fautif

Les cas particuliers sont évalués par le/la doyen-ne /responsable de la filière Soins Infirmiers du site

7. Modalités de remédiation

- ☐ Remédiation possible
- ☒ Pas de remédiation
- ☐ Autre (précisez) : ...

7a Modalités de répétition

- ☐ Remédiation possible
- ☐ Pas de remédiation
- ☒ Autres (selon analyse de situation)

8. Remarques

9. Bibliographie

Bibliographie spécifique à la période de formation pratique.

Sources internes à la HES

- Dossier à l'intention des institutions partenaires de la HES-SO dans la formation pratique des étudiant-es dans les filières de la santé et du travail social - novembre 2016
- Plan d'études cadre Bachelor 2012, Filière de formation en soins infirmiers de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale, 6 juillet 2012
- Formation pratique bachelor - cadre général de réalisation et d'évaluation- version 19-20.

10. Enseignants

Descriptif validé le 18.06.2025

Descriptif validé par

Walter Zecca

Catherine Senn-Dubey

Coordinateur-trices romand-es de la filière
Soins infirmiers HES-SO

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Soins infirmiers
Orientation : -

1. Intitulé du module : Période de formation pratique VAE 2 2025 - 2026

Code : S.SI.SO.3796.1.F.24

Type de formation :

☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres : ...

Niveau :

- ☒ Module de base
☐ Module d'approfondissement
☐ Module avancé
☐ Module spécialisé
☐ Autres : ...

Caractéristique :

☒ Module obligatoire dont l'échec définitif peut entraîner l'exclusion de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO.

Type :

- ☒ Module principal
☐ Module lié au module principal
☐ Module facultatif ou complémentaire
☐ Autres : ...

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur 1 semestre
☐ Module sur 2 semestres
☒ Semestre de printemps
☐ Semestre d'automne
☐ Autres

2. Organisation

Crédits ECTS

10

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français ☐ Italien
☐ Allemand ☐ Anglais
☐ Autres : ...

3. Prérequis

- ☒ Avoir validé le module PFP VAE 1
☐ Avoir suivi le module
☐ Pas de prérequis
☐ Autres :

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Compétences décrites dans le document d'évaluation des compétences niveau **3^e année** bachelor de la filière soins infirmiers

5. Contenu et formes d'enseignement

Statut d'étudiant-e en emploi.

La période de formation pratique est placée sous la responsabilité d'un-e praticien-ne formateur-trice (PF) nommé-e par l'institution de soins et préparé-e à ce public spécifique par l'institution de formation, selon les modalités définies dans la Convention sur la formation pratique HES-SO signée entre la HES-SO et l'institution. Un contrat pédagogique tripartite (étudiant-e, PF, formateur-trice HES) est également établi.

Selon le parcours de formation et professionnel de l'étudiant-e, une période de formation pratique (d'une durée identique à celle de la PFP VAE 1) peut être demandée dans un contexte de soins différent pour permettre le développement et la validation de l'ensemble des compétences.

6. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation de la période de formation pratique VAE 2 est **sommative**. Elle est placée sous la responsabilité du/de la PF et du/de la formateur-trice HES. Le document d'évaluation des compétences officiel est utilisé. Les modalités d'évaluation sont explicitées lors de l'établissement du contrat tripartite : bilan de départ, objectifs, portfolio et auto-évaluation.

Une période de formation pratique est considérée comme non validée si le nombre de jours d'absence pour juste motif et non compensée est supérieur à 17% jours. La compensation des jours d'absence se fait en négociation avec le site de formation et le lieu de formation pratique. Les situations exceptionnelles seront analysées au cas par cas.

Une période de formation pratique est considérée comme échouée si :

- a) la note F est attribuée à l'évaluation de la période de formation pratique
- b) la période de formation pratique est abandonnée
- c) les documents ne sont pas restitués dans les délais
- d) l'étudiant-e se rend coupable d'un comportement fautif

Les cas particuliers sont évalués par le-la doyen-ne /responsable de la filière Soins Infirmiers du site

7. Modalités de remédiation

- ☐ Remédiation possible
- ☒ Pas de remédiation
- ☐ Autre (précisez) : ...

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition)

- ☐ Remédiation possible
- ☒ Pas de remédiation
- ☐ Autre (précisez) : ...

Modalités de répétition

Lorsqu'une période de formation pratique est échouée, une PFP de répétition de 40 jours est organisée. Les cas particuliers sont évalués par le-la doyen-ne /responsable de la filière Soins Infirmiers du site

8. Remarques

9. Bibliographie

Bibliographie spécifique à la période de formation pratique.

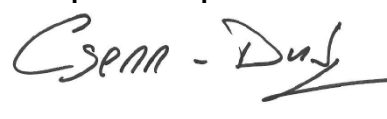
Sources internes à la HES

- Dossier à l'intention des institutions partenaires de la HES-SO dans la formation pratique des étudiant-e-s dans les filières de la santé et du travail social – novembre 2016
- Plan d'études cadre Bachelor 2012, Filière de formation en soins infirmiers de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale, 6 juillet 2012
- Formation pratique bachelor – cadre général de réalisation et d'évaluation- version 19-20.

10. Enseignants

Descriptif validé le 12.09.2025

Descriptif validé par

Walter Zecca Catherine Senn-Dubey
Coordinateur-trices romand-es de la filière
Soins infirmiers HES-SO